

# **Deuxième rapport UNESCO /Guinée sur multilinguisme et accès universel au cyberspace**

## **ELABORATION DES CONTENUS ET DES SYSTEMES MULTILINGUES**

- **Atténuation d'obstacles linguistiques**

Théoriquement, toutes les langues parlées dans l'espace francophone guinéen se valent au regard de leur fonction principale celle d'assurer la communication entre les membres de la communauté qui les parlent. Dans la pratique, le français, a le privilège d'être reconnu comme langue officielle dans toutes constitutions élaborées par les deux Premières Républiques. Six langues parlées (Pular, Maninkakan, Soso, Kpélè, Kisié, Loma, wamey) sont promues au rang de Langues Nationales, à ce titre, celles-ci sont parlées à la Radio et à la Télévision pour passer des informations courantes (publicité, décès, mariage...). Au stade actuel, seul le français est utilisé régulièrement dans l'Internet. L'usage des langues nationales dans l'Internet est lié au faible développement de ces langues<sup>1</sup>. Cette limite n'est pas imputable aux langues elles mêmes mais plutôt à la faible performance des populations qui les parlent et le peu d'intérêt accordé à ces langues.

- **Appui au renforcement des capacités usagers d'internet dans la production des contenus locaux et autochtones**

Il est possible que cet appui ait été réalisé ne serait que de manière informelle entre techniciens d'internet et acteurs bénéficiaires de ces appuis innovants. On peut cependant penser à des initiatives individuelles dans le domaine médical où des guérisseurs traditionnels reconnus par exemple peuvent diffuser à travers l'internet des recettes médicales tirées des ressources locales (végétal, animal, sol.....).

- **Survie des langues dans le cyberspace**

Le manque de texte de politique linguistique nationale définissant le statut et les domaines d'emploi des langues en République de Guinée, ne permet pas dans le contexte actuel, d'envisager des mesures susceptibles d'aider à la formulation de politiques nationales favorables à la survie des langues locales dans le cyberspace.

---

<sup>1</sup> Le Programme de Coopération Techno linguistique Afrique (CTA) : Développement des langues partenaires africaines et créoles financé par l'OIF vise à développer les langues Ffulde, Mande, Lingala, Kiswahili et le Créole de manière à les utiliser dans l'Internet avec a participation de la Guinée, du Mali, de la RDC, du Sénégal et de Seychelles

## **FACILITER L'ACCES AUX RESEAUX ET SERVICES**

- **Efforts réalisés au niveau national**

La nouvelle constitution guinéenne en date 2010 reconnaît, au titre X de ce texte officiel, la nécessité de la mise en place d'une haute autorité de communication. L'article 125 stipule que la mission de cette autorité est de garantir.....aux citoyens tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi. Cette autorité doit aussi veiller à l'accès équitable de tous les citoyens aux moyens d'information et de communication. De ce point de vue, l'accès à l'Internet, et plus généralement à l'information, est inscrit dans la constitution comme un droit fondamental du citoyen.

Des efforts ont été réalisés au niveau national pour soutenir et promouvoir cet accès en tant que service d'intérêt public. Pour matérialiser cet engagement, l'Etat guinéen, avec l'appui des partenaires, a intégré la connexion à l'Internet dans le plan de développement institutionnel des services publics. La grande majorité des départements ministériels disposent d'un site web. Les principaux cadres des départements et certains personnels d'appui ont reçu des formations indispensables à l'utilisation régulière de l'Internet (communication /échange). Parallèlement, l'Etat a encouragé l'ouverture des Cybers Cafés privés à divers endroits en particulier dans les centres urbains des grandes villes. Tout cela a été rendu possible grâce à l'opportunité offerte par le Gouvernement à l'installation de plusieurs opérateurs de téléphones mobiles et services d'Internet.

- **Création de conditions favorables pour le développement du secteur de téléphonie et de communication.**

Des opérateurs constitués en Sociétés légales comme SOTELGUI, AREBA, ORANGE, ALO.... ont été agréés par le Gouvernement.... Ces opérateurs ont mis sur le marché des services de téléphonie et d'Internet à tarifs abordables. Il a été institué dans certains services privés d'Internet des prix préférentiels pour les élèves et les étudiants.

- **Mesures prises pour encourager l'accès communautaire et la coopération en matière de TIC**

Une Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications a été mise en place. Cette structure a la charge de réguler les réseaux de connexions entre les différents opérateurs en vue de permettre une large couverture des services de communication. Pour ce faire, il a été institué :

- un aménagement suivi de la pause des antennes entre les différents opérateurs,
- une utilisation partagée d'antennes entre deux opérateurs par endroit,
- une concurrence loyale des tarifs entre les opérateurs

- **Efforts consentis pour encourager les fournisseurs d'accès à Internet**

Au titre des efforts employés pour encourager les fournisseurs d'accès on peut citer entre autres :

- opportunité offerte à chaque établissement public de contacter un opérateur de son choix
- abonnement de l'établissement requis l'opérateur le mieux offrant (cout /efficacité)
- prise en compte des services après vente

## **DEVELOPPEMENT DES CONTENUS DU DOMAINE PUBLIC**

- **Reconnaitre le droit d'accès**

L'article 7 de la nouvelle constitution indique que chaque citoyen « est libre de s'instruire et de s'informer aux sources accessibles à tous ». Plus loin on y ajoute que « le droit d'accès à l'information publique est garanti au citoyen ».

La mise en application de ces engagements juridiques a amené les autorités gouvernementales à intégrer dans le développement institutionnel des services publics et leur modernisation l'informatisation des dossiers administratifs des personnels et plus globalement des documents publics de l'ensemble des départements ministériels. Les informations ainsi recueillies sont traitées et compilées sous formes de base des données et sont mises sur site en vue d'une exploitation publique de ces données. Cependant, il convient de souligner que les tares de la mauvaise gouvernance poussent des gestionnaires à confiner certains dossiers administratifs dans une certaine opacité. L'idéal serait de permettre à tout citoyen qui le désire d'accéder en ligne tout dossier relatif à la gestion publique des affaires.

- **Promouvoir des gisements d'informations**

Les données fiables compilées dans différents domaines publics ont été mis en consommation à travers des sites accessibles à tous les citoyens. La plupart des départements ministériels disposent des sites alimentés à partir des activités réalisées dans et par les services centraux et déconcentrés de ces départements.

- **Promouvoir diffusion des TIC**

Des formations en matière de TIC ont été planifiées et réalisées dans la plupart des services publics. Des formations en TIC sont négociées aussi entre services privées de cyber café et des citoyens. Les formations ainsi acquises ont permis à une bonne tranche de la population de découvrir les miracles de l'Internet. Par effet de contagion positive, la demande de la population surtout juvénile se fait de plus en plu pressante.

- **Solutions d'accès libre et d'accessibilité en ligne de l'information du domaine public**

Les solutions d'accès à l'information ont été favorisées dans le domaine.

Les moyens déployés par le Gouvernement sont entre autres :

- la libération de l'installation des opérateurs de téléphonie.
- La subvention des services publics pour d'abonnement et la mise en exploitation de l'Internet.
- La modération des taxations des services des opérateurs.

### **Dispositions finales**

- **Effort déployée par le Gouvernement**

- création d'un département ministériel en charge des TIC
- élaboration de texte de politique en matière de TIC du gouvernement

- **Problèmes et défis à régler**

- Elaboration d'un politique linguistique qui définit le statut des langues en Guinée mais aussi les domaines d'usage des langues nationales y compris celui relatif à l'Internet.
- Prise en compte plus claire de la place et du rôle des langues nationales le développement social de la Guinée.
- Soutien plus rigoureux pour le développement des langues nationales (recherche scientifique et appliquées dans ces langues) conditions essentielles pour la promotion de celles-ci (usage au quotidien)
- Création et mise en exploitation des claviers (polices) des langues nationales compatibles à l'Internet.
- Mise en exploitation et en consommation des résultats du programme CTA ( tiroirs terminologiques : lexiques panafricains des sports, de la femme et du développement, de procédures parlementaires, des élections, de l'environnement et changement climatique....) à travers le site CTA au terme du programme en 2010

Conakry le, 31 Décembre 2010

**Dr Alpha Oumar Diallo**  
**Directeur Général Adjoint**  
**de l'Institut de Recherche Linguistique Appliquée**  
**Télé : 00224 62 55 68 82**  
**Mail : [oumar3\\_200@yahoo.fr](mailto:oumar3_200@yahoo.fr)**

